

**Séminaire Hydropolitiques et Hydrosystèmes**  
**Intervention de Jean-Paul Billaud**  
06 décembre 2011

Transcription : David Blanchon

*La question de l'eau du point de vue d'un sociologue.*  
*Itinéraire d'un chercheur : du système à l'objet*

Jean-Paul Billaud est directeur de recherche au sein du laboratoire LADYSS (laboratoire Dynamiques sociales et recomposition des espaces, <http://www.ladyss.com/>) dont il est le directeur depuis 2004. Il a soutenu un doctorat intitulé «*Aménagement de l'espace et reproduction des sociétés locales : le cas du Marais poitevin vendéen* » sous la direction d'H. Mendras.

Outre ses travaux sur le marais poitevin, il a dirigé de nombreux programmes de recherche qui l'ont conduit au Brésil, au Maroc ou en Tunisie. Ses principaux thèmes de recherche sont :

- les dispositifs d'action collective et la production de normes ; l'apport des sciences humaines et sociales aux sciences de l'environnement ; sociologie rurale et interdisciplinarité ;
- la gestion de l'eau et la question du risque ;
- les objets techniques dans la relation des sociétés humaines et des systèmes écologiques ;
- et les politiques publiques et processus de territorialisation : le rôle des connaissances.

Il dirige actuellement deux programmes de recherche : « Crises hydrauliques et perceptions du risque environnemental en Méditerranée occidentale » et « De l'instrumentation de la gestion de l'eau à sa territorialisation : objets, savoirs, acteurs ».

Il est l'auteur de nombreux ouvrages, notamment *Marais poitevin, rencontre de la terre et de l'eau* (l'Harmattan, 1984) et plus récemment *Environnement et gestion des territoires : L'expérience agri-environnementale française* (la Documentation Française, 2002) et de nombreux articles; il est corédacteur en chef de la revue *Natures, Sciences Sociétés* (<http://www.nss-journal.org/>).

Il nous présente aujourd'hui son parcours intellectuel et son point de vue sur la question de l'eau, illustré à travers l'exemple du marais poitevin.

## **1 L'évolution de la sociologie rurale de 1960 à nos jours.**

Dans un premier temps, Jean-Paul Billaud revient sur l'évolution générale de la sociologie rurale, à partir de l'approche, à sa façon systémique, de Mendras, qui étudie les liens entre communauté productive, territoire et mode de vie.

### **1.1 La sociologie rurale dans les années 1960 : de la spécificité à la particularité.**

A cette époque, au début des années 1960, la sociologie rurale s'intéressait à deux thèmes : la question paysanne et celle des micro-sociétés, des villages perçus comme des systèmes sociaux. C'est dans ces études monographiques de villages que la méthode systémique a été le plus au point : le village comme système social dans lequel il y a des sous-systèmes. On recherche alors la spécificité d'un monde rural, dans une logique d'idéal-type wébérien.

A partir des années 1960, la « question paysanne » va se transformer en une approche socio-économique de l'agriculture, et la « question de la micro-société », influencée par le marxisme et le structuralisme, est devenue une étude de la « lutte des classes au village » (titre du tome 2 des « Collectivités Rurales Françaises », dirigé par Marcel Jollivet), beaucoup moins systémique.

On passe d'une période où l'on travaille sur le changement social au sein du monde rural à un temps où l'on s'interroge sur l'intégration du rural dans « le mode de production capitaliste ». On passe de la « spécificité » à la « particularité ».

Le célèbre livre de H. Mendras paru en 1972, *La fin des paysans*, marque la fin de cette période. Il n'y a plus de spécificité (cf. *La fin des paysans*), et il n'y a plus de « village », avec la péri-urbanisation, la mobilité croissante des populations...

## **1.2 Les années 1970 et l'émergence du concept d'espace.**

Avec l'émergence des questions d'environnement et la crise économique naissante, la question paysanne est totalement absorbée dans des problématiques plus larges. Au niveau de la sociologie, cela se traduit par l'émergence du concept d'espace, qui s'impose difficilement (BILLAUD (J.-P.), 2009 - La sociologie rurale et la question territoriale : de l'évitement au retour, *Etudes Rurales*, n° 183) et qui glisse ensuite sur la question des relations homme/nature. J.-P. Billaud rappelle d'ailleurs que la première formulation de son sujet de thèse portait sur les questions d'aménagement de l'espace dans le marais poitevin.

Parallèlement, la question paysanne évolue vers celle de la gestion des ressources, avec une approche pluridisciplinaire pionnière notamment en collaboration avec les agronomes et les écologues. On retrouve alors la démarche systémique qui était présente dans les études villageoises.

## **1.3. Les années 1990 : une approche par l'objet.**

Les premiers travaux ruralistes traitant d'environnement portent la marque du paradigme originel en ce qu'ils inscrivent cette question dans l'opposition ville/campagne. La préoccupation environnementale est soit l'avatar d'une entreprise séculaire de domination urbaine [Marié et Viard 1988] soit le creuset d'une réaction postmatérialiste à l'emprise capitaliste [Chamboredon 1982] : en quoi l'environnement est une domination des classes moyennes (urbaines) sur les classes populaires (en particulier les paysans) ?

L'ouvrage collectif *Du rural à l'environnement* [Mathieu et Jollivet, 1989] offre une autre conception de la question environnementale en la centrant sur celle des objets naturels. La prise en compte des différents « objets » de la nature (la forêt, la montagne, l'eau, etc.) représente en effet un véritable déplacement épistémique par rapport à la première génération des ruralistes. Ce qui compte désormais ce n'est plus tant le partage entre « nature » et « culture » que les « objets » de la nature en tant que ressources dotées d'une autonomie propre et d'une matérialité qui ne les réduit plus à la seule activité humaine. La thèse de B. Picon [1978] est sans doute le premier essai d'une analyse des rapports entre l'homme et la nature appliqués à l'échelle de sociétés locales tout entières et non pas à l'échelle de la seule exploitation agricole. Cet ouvrage représente une sorte de synthèse entre l'approche ruraliste issue du courant mendrassien et les premiers travaux interdisciplinaires intégrant des données issues des sciences de la nature.

## **Figure 1. L'évolution de la sociologie rurale.**

### **1.4 Qu'apportent les questions environnementales par rapport au paradigme rural ?**

Le paradigme rural se fonde sur une approche holiste et généraliste (principe de la monographie), sur l'étude du changement social, dans un contexte de forte demande étatique (autonomie alimentaire) et sociale (des produits bon marché) devant permettre de fournir des outils pour l'aménagement des campagnes. La question de l'environnement a modifié cette approche en introduisant une approche interactionniste (mettant en avant la question du sujet - l'environnement est aussi une question de pratiques sociales et individuelles -, comme chez Goffmann), en s'appuyant sur une critique du « fait social durkheimien » (centré sur la question sociale au détriment de la question naturelle), et enfin en réévaluant le rapport entre sciences et sociétés du fait

des controverses et des incertitudes qu'il génère (crise de la notion de progrès) se présentant dans une position d'engagement et d'incertitude ().

L'approche environnementaliste modifie donc considérablement la sociologie rurale dans les années 1970-80-90, dans laquelle on peut distinguer cependant des continuités, des ruptures et des retours.

Parmi les continuités avec la sociologie rurale « pré-environnementale » on note :

- que l'ouverture disciplinaire se maintient : de l'économie à l'agronomie puis à l'écologie pour sortir du « fait social » durkheimien;
- que le fait technique reste au cœur du changement social (de l'innovation à la question du vivant comme argument de la spécificité).
- Une expérience de la pratique interdisciplinaire qui ne soit pas limitée à la valorisation (par les sciences humaines et sociales) des énoncés scientifiques (des sciences « dures »), mais qui permette l'exercice critique propre à la démarche sociologique.
- L'ancrage dans une démarche empirique : de la question paysanne à celle de la gestion des ressources naturelles.
- Et enfin une tradition holiste et systémique recyclable dans l'approche modélisatrice.

Les ruptures les plus fortes se font :

- Avec la tradition de l'idéal-type weberien (paysan/agriculteur, société rurale/ruralité, adaptation/domination, intégration/conflit...). De la prise en compte de l'espace à l'analyse des rapports homme/nature au travers de la construction d'objets de nature comme objets de recherche. L'espace comme concept passeur.
- Avec la tradition typologique. Déplacement de la représentativité vers la marginalité (les pratiques en déshérence ou l'émergence de pratiques innovantes).

Et il y a des « retours » :

- De la question paysanne (de l'idéal-type à l'agent d'innovation).
- De la question territoriale (du territoire délimitant et qualifiant une communauté productive à un territoire délimitant et qualifiant une « scène locale » liée au traitement d'un problème d'environnement).
- De la question monographique (de la « totalité sociale » comme agencement de sous-systèmes sociaux à la modélisation comme agencement de sous-systèmes socio-techniques).
- De la recherche-action (du normatif au service du changement social à l'intervention-engagement au service des acteurs).

## **2. L'étude du marais poitevin.**

C'est dans ce contexte général de la sociologie rurale que J.-P. Billaud a mené ses recherches dans le marais poitevin.

La question a été traitée à partir de trois termes :

- 1) La notion de « crise » : un processus de désajustement, de déséquilibre (dans une perspective systémique) par lequel on passe d'un système à un autre.
- 2) La notion de « dispositif », empruntée à M. Foucault, mais dans un sens plus large : un ensemble d'entités très hétérogènes qui entrent dans la construction de collectifs répondant à des partages de normes, de valeurs, d'usages et renvoyant à des légitimités d'action. Par exemple, le dispositif majeur dans le marais poitevin est le dispositif de la « propriété foncière ».
- 3) La notion de « vulnérabilité » : ce qui échappe au travail de **domestication** (émergence d'une fragilité) entre des sociétés et des milieux. La domestication est définie comme le processus par

lequel la ressource est enchâssée dans le fonctionnement social, pour éviter tout débordement. La vulnérabilité est à relier à la « crise d'un dispositif »...

## 2.1 Quelques rappels sur le marais poitevin

Il couvre 112 000 ha (635 000 ha pour l'ensemble des bassins versants connectés) sur 4 départements et deux régions. Pour exemple, le SAGE Sèvre Niortaise-Marais poitevin couvre 3600 km<sup>2</sup>, 217 communes et rassemble 250 000 habitants.

Le fonctionnement général est celui d'un comblement inéluctable, à partir du X<sup>e</sup> siècle, par les matériaux continentaux, par les apports marins et par production interne. Les altitudes sont comprises entre 1,5 et 5 mètres (marée de 120 = 3.30m), des pentes de l'ordre de 0.05‰ à 0.1‰ pour un versant à plus de 2‰. L'évacuation des eaux vers l'anse de l'Aiguillon est le problème le plus important de la gestion de l'eau.

Dès le XI<sup>e</sup> siècle, les « dessécheurs » édictent un principe majeur : « on ne gâte la terre que par un côté », ce qui veut dire que pour dessécher d'un côté, on va mouiller de l'autre. On dessèche à l'ouest et on « mouille » à l'est, du côté terre. Le marais mouillé à l'est sert de réceptacle des crues en hiver (protection de l'ouest) et de stockage de l'eau en été (alimentation de l'ouest). Cela implique des rapports du pouvoir qui régulent ce fonctionnement, ce « modèle idéal » du marais.

La figure suivante montre quelques aspects du paysage. On voit que le marais « desséché » ressemble à la Beauce vue du sol. Seul un survol aérien permet de voir le lacs de canaux.

### *Figure n° 2 Quelques paysages du marais poitevin.*

## 2.2 Une lecture du marais autour de la notion de « frontière »

L'hypothèse centrale sur la « frontière » est qu'elle est indispensable au maintien de la capacité d'un dispositif à contenir les vulnérabilités propres aux relations entre natures, techniques et sociétés.

Il est possible de faire une première lecture de l'évolution de la frontière.

Sous l'Ancien Régime la frontière est spatiale, c'est une frontière de l'endiguement, où les digues séparent le marais mouillé et le marais desséché. Au 19<sup>e</sup> siècle, c'est l'institutionnalisation et l'enjeu central est celui des compétences; c'est la période de l'intervention des ingénieurs. La période 1960-1990 est celle de l'individuation et de la frontière du conflit, et à partir des années 1990, la question est celle de la contractualisation et la frontière relève de l'incertitude.

Une autre lecture peut être résumée dans le tableau suivant :

Période	Modalité de construction d'un consensus gestionnaire	Configuration d'une figure de l'altérité
Ancien Régime	L'endiguement	L'espace
19 <sup>e</sup> siècle	L'institutionnalisation	La compétence
1960 – 1990	L'individuation	Le conflit
A partir de 1990	La négociation	?

Si l'on revient plus en détail sur le régime d'action de ces différentes périodes, on perçoit :

Pendant l'Ancien Régime, le principe est la clôture de l'espace et l'exclusion de fait du marais mouillé, qui s'accompagne d'une clôture institutionnelle. Les propriétaires terriens s'organisent en syndicats de marais qui sont complètement indépendants du pouvoir central, financièrement autonomes, appuyés sur une bureaucratie = on ne doit rien à personne, avec règlement des conflits en interne. Le fonctionnement est fondée sur la culture des céréales (avec du drainage), très rentable, mais très difficile sur le plan agronomique, très dure pour les paysans, avec interdiction de la jachère. Mais la chute du rendement est très rapide : la crise est essentiellement endogène...et le marais desséché bascule vers l'herbe et l'élevage (sauf dans les polders).

Au 19<sup>e</sup> siècle, avec l'institutionnalisation et la « frontière des compétences », on assiste à la construction d'un collectif gestionnaire par l'intervention de l'Etat régulateur des rapports entre les 2 écosystèmes. Cela se fait dans un contexte d'affranchissement du modèle drainage/céréales : se contenter de stocker de l'eau pour les troupeaux est un système très peu coûteux en travail et assez rentable. C'est « l'âge d'or » du marais, à savoir le desserrement des contraintes : tout le monde a le même rapport à l'eau, la frontière spatiale ne fonctionne plus, puisque tout le monde veut de l'eau au même moment, ce qui crée des conflits.

L'État intervient alors pour régler les conflits, s'appuyant sur les syndicats de marais dans le marais desséché et les maires dans le marais mouillé. La figure de l'ingénieur d'État apparaît comme médiateur par son rôle sur la maîtrise de l'aléa et joue un rôle fondamental en proposant des **projets** d'aménagement. Il existe certes des controverses sur la démarche, sur fond de modèle de corporatisme gestionnaire autour de l'ingénieur (voir Crozier/Thoenig sur le modèle de « régulation croisée » avec l'alliance entre l'Etat (préfets et ses ingénieurs) et les maires, modèle aujourd'hui en crise).

De 1960 à 1990, on constate un processus **d'individuation** du rapport à l'écosystème, dû à une innovation technique très simple : la mise en place des stations de pompage individuelles, ce qui a une influence énorme. Les individus n'ont plus besoin du collectif pour l'évacuation des eaux. Le régime d'action change, et le conflit devient le mode de délimitation du collectif, parce qu'il y a des gros enjeux d'intensification (engrais, travail du sol, remembrement), avec retour du labour (comme au XVII<sup>e</sup> siècle), du drainage, de l'irrigation. Le retour des céréales est très conflictuel, car tous ne peuvent pas y accéder (notamment dans le marais mouillé). Il y a une double mise en échec par rapport à la capacité de représentation du « bien commun » et au fonctionnement très chaotique de la gestion, avec l'arrivée de nouveaux acteurs (les chasseurs, les associations de protection de la nature (LPO à Rochefort), le Conservatoire du Littoral (dont le siège est également à Rochefort), les conchyliculteurs).

A partir de 1990, avec la fin de la « régulation croisée » le régime d'action se modifie avec la généralisation des procédures de négociation (notamment en France par rapport à l'Espagne) et des approches procédurales (approches *bottom-up* à partir du territoire : territorialisation des politiques publiques, comme Natura 2000 ou la DCE). Cette logique impose des objets de négociation, comme l'agri-environnement ou la biodiversité. Mais localement, dans les années 1990, on ne parle jamais d'eau dans ces deux domaines, parce que l'eau apporte le conflit. Cependant, cela amène autour de la table des acteurs (propriétaires, chasseurs, environnementalistes) qui se sont toujours opposés sur la question de l'eau. C'est en quelque sorte un apprentissage du dialogue et de l'interaction. Le processus dure 15-20 ans, et la question de l'eau n'arrive qu'avec la DCE.

On assiste ainsi à la création de collectifs fragiles tributaires des politiques publiques qui obligent cependant les acteurs à contractualiser. Avec en contrepartie une indétermination (incertitude sur les alliances ; sur les finances...) et une multiplication des recours réglementaires. Parallèlement, on demande une mise en visibilité totale (la définition de la situation doit être commune aux participants sans quoi il faudra redéfinir la situation par la négociation et la discussion. C'est ce qu'Habermas appelle *l'agir*) et cette demande sociale de transparence provoque la crise de la « frontière » qui disparaît dans ces forums.

Mais les objets techniques comme l'eau ont leur autonomie et sont récalcitrants. L'eau particulièrement induit le retour de la contrainte dans le social. Dans ce contexte, la nouvelle frontière serait la capacité « d'endiguer » la contrainte de l'eau dans le fonctionnement social, d'une façon qui reste encore à déterminer.

### **2.3 Quelques pistes pour le traitement de la question de l'objet « eau ».**

La question de l'eau peut être présentée en 5 énoncés socio-techniques et autant de questions:

- la qualité de l'eau (pollution/eau potable)
- la zone humide (inondation/sécheresse)
- Les prélèvements (biodiversité/épuration)
- Les niveaux d'eau (irrigation)
- Le stockage (barrages/retenues de substitution/ bassines)

et également autour de 5 « jeux » d'acteurs et autant de confrontations (avec une approche comme celle de Callon/Latour) :

- Les niveaux d'eau (céréaliers/éleveurs)
- La qualité de l'eau (agriculteurs/conchyliculteurs)
- La zone humide (agriculteurs/APN-chasseurs)
- Les prélèvements (marais/plaine)
- Le stockage (bassins versants/littoral)

#### **En conclusion**

A partir de ces éléments, on peut observer deux niveaux de redéfinition d'une gestion de l'eau :

- au niveau des procédures de des dispositifs institutionnels;
- par les compétences et les savoir-faire.

Pour les procédures, on peut penser aux limites du droit de propriété (dominant dans ce territoire avec les syndicats de marais) face à la complexité des usages de l'eau comme bien public (multiusages, multiéchelles, enchevêtrement et superpositions d'usages). Peut-on encore gérer un territoire en se fondant sur les propriétaires privés pour promouvoir par exemple la biodiversité ?

La mise en place de syndicats mixtes (avec des communes) dans les années 1980 a été une incitation forte de l'Etat pour refonder la gestion du territoire hors des syndicats de marais.

Il y a cependant des incertitudes croissantes pour ce modèle de substitution qui est pris en tension entre le normatif et le procédural. On peut s'interroger également sur la judiciarisation (contre les drainages illégaux, etc.) et la recomposition du système de représentation (Cosymdha, Carg'eau, propriétaires comme sujets-acteurs...), parallèle à la crise de la médiation institutionnelle. Un changement d'échelle de la coordination a été tenté avec le Parc Naturel Régional, qui a été supprimé car il ambitionnait de devenir une super-institution de la gestion de l'eau. Actuellement, sur proposition du Grenelle II, un Etablissement Public d'État est mis en place pour tenter de résoudre cette question de gestion de l'eau, c'est-à-dire de coordination de flux (à l'échelle et dans la logique des écosystèmes) et de coordination des acteurs publics et privés agissant dans les cadres institués de la ferme, de la commune, du département, de la Région...

Pour les compétences et savoir-faire, on remarque que la gestion ordinaire et la réduction des aléas (proximité avec le territoire, connaissance intime et arrangements internes, gestion de l'aléa) pose un problème de légitimité et d'échelle d'intervention.

Une réponse peut être apportée par la « rationalisation » et ses enjeux technologiques (tensiomètre, canon à eau, compteur, capteur ; seuils d'alerte) avec de nouveaux savoir-faire. Mais on s'aperçoit rapidement que le savoir empirique des syndicats de marais, dont la légitimité gestionnaire est

entrée en crise avec la dégradation du système hydraulique était indispensable, avec deux éléments clés : la proximité et la rapidité.

Une autre réponse est apportée par la police de l'eau, la mise en place de dispositifs de « veille »/ressource (plate-forme régionale ; observatoire de l'eau ; ...) ou enfin l'émergence de nouveaux référentiels (loi sur l'eau et l'équilibre de la ressource ; protection de la biodiversité; DCE et le « bon état écologique » de la ressource et la notion de « masse d'eau »).

**Ainsi et pour conclure** : après une singularité exacerbée (Ancien Régime), puis un alignement généralisé (XIXe siècle), voici venu le temps de l'espace timbre-poste, de l'espace mosaïque où les catégories desséché/mouillé ne permettent pas d'identifier un paysage, de repérer des pratiques. Le modèle de l'assèchement-drainage ignore les frontières de la division spatiale et technique desséché/mouillé, mais ceci correspond à une vraie confusion dans la mesure où la gestion de l'eau est toujours soumise, au niveau collectif, à la hiérarchie originelle donnant la maîtrise à l'un et conférant à l'autre un statut de dépendance (épandage pour les crues, stockage pour l'été, zone-tampon etc.).

Du modèle de gestion hérité, seule perdure l'incapacité du dispositif de gestion à se caler sur l'ensemble de l'écosystème. Même les SAGE n'ont pas répondu à cette question. On comprend le défi que s'était donné le Parc lorsqu'il a pu imaginer qu'il pourrait jouer un véritable rôle régulateur sur le plan hydraulique à l'échelle de l'écosystème.

D'où le sentiment d'une crise permanente, d'un bricolage généralisé mais atomisé (les « bassines ») sans conception d'un plan d'ensemble qui permette de hiérarchiser et de choisir.

*Hiérarchie ou horizontalité : 3 scénarios pour le futur.*

Le modèle hiérarchique peut alimenter deux modèles :

1er modèle : l'agriculture au sommet de la hiérarchie. Ceci renvoie au type d'agriculture susceptible d'organiser cette hiérarchie des usages. Soit avec l'intensification (mais se pose le problème de sa capacité à cohabiter avec d'autres usages : un script technique difficilement applicable et de moins en moins légitime à l'échelle de toute la société). Historiquement, ce ne fut possible qu'au prix d'un découpage radical de l'espace, avec la digue jouant un rôle de frontière entre la zone desséchée et la zone mouillée. Soit avec l'extensification, mais se pose la question de la viabilité économique du modèle de la prairie naturelle humide.

2e modèle : l'écologisation du territoire, c'est-à-dire l'environnement proposant des principes sur lesquels les différents usages s'alignent. On rejoint le problème de l'extensification, c'est-à-dire le problème des activités économiques qui le soutiennent et de la légitimité qui le rend possible.

Ces deux modèles renvoient donc à une question de légitimité, sachant que celle-ci ne se décrète pas et qu'elle doit répondre non seulement aux aspirations des habitants mais à celle de l'ensemble de la société dont l'Union Européenne soucieuse que les objectifs de conservation des zones humides soient respectés.

3° modèle : celui de l'horizontalité, c'est-à-dire un mode de gouvernement où chaque activité, qu'elle relève de l'intensification, de l'extensification ou de l'écologisation, est susceptible de cohabiter. C'est sans doute l'utopie qui traverse toute les scènes de négociation ou de concertation qui fleurissent actuellement à la faveur des politiques publiques : tout le monde y a sa place et chacun est censé être en situation de parité. Ce modèle renvoie soit à la création d'îlots très sectorisés (ici l'agriculture intensive, là extensive, ou bien des zones de protection), répartis selon une logique fonctionnelle, soit à une conception beaucoup plus intégrée, basée sur une approche de valorisation du marais à l'échelle de l'écosystème. Le débat public relèvera moins d'une discussion sur les diverses légitimités en présence (est-ce légitime, du point de vue de la société dans son

ensemble, de développer telle ou telle activité ?) que d'une discussion sur l'équité, puisque chacun doit avoir une part répondant à des principes de justice.

Dans les deux cas (approche sectorielle ou intégrée), ce scénario suppose un mode de gouvernement à l'échelle du Marais Poitevin, par-delà les frontières administratives actuelles. Il suppose des aménagements techniques permettant d'abolir l'héritage technique entérinant la division du marais en desséché (maîtrise) et mouillé (dépendance), et d'inventer des solutions techniques beaucoup plus souples et sans doute d'une plus grande complexité.

Autrement dit, derrière la question du mode de gouvernement se pose bien la question du marais que ses habitants veulent : une zone humide à réinventer ?